



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 14
 Nombre de votants : 23
 Date de convocation : 21/10/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, (a procuration pour Mme THIEBLIN).

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°9

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : GRANGE des CHASSEURS – Ville de TARTAS Projet d'acquisition de parcelles bâties auprès de la famille LAPEYRE-modification de l'assiette

Comme vous le savez, par délibération en date du 14 avril 2015, la commune a décidé d'acquérir pour la somme de **20 000 €** hors frais notariés une propriété de 5350 m² au lieu-dit Ladarrigue, appartenant à M. LAPEYRE Arnaud et M. LAPEYRE Jean Claude.

Cette propriété est constituée de deux parcelles cadastrées section E n° 47 et E n°515 sur lesquelles est construite une grange dont une partie est utilisée occasionnellement par l'association communale de chasse.

VU la délibération du 30 juin 2015, par laquelle le conseil municipal a autorisé M le Maire à réaliser un échange de terrains avec Jean Christian LAPEYRE et son épouse Mme Marie Josette LAPEYRE née LAFFERERE afin de redéfinir le contour de la propriété communale.

VU le projet d'échange établi par le géomètre en accord avec les propriétaires mitoyens,

CONSIDERANT qu'il en résulte que la parcelle cadastrée section E N° 47 qui est actuellement exploitée par un agriculteur ne présente plus d'intérêt pour la commune compte tenu du périmètre de la propriété résultant de l'échange de terrains,

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F9-DE

Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 11:00

Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 11:04



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (T11.P1)

Il est proposé de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée E 47 et de n'acquérir auprès de M LAPEYRE Arnaud et M. LAPEYRE Jean Claude que la seule parcelle E 515 d'une superficie de 4630 m² au prix inchangé de **20 000 €** hors frais notariés et annexes

Il est proposé à notre assemblée :

DE DONNER un avis favorable afin d'acquérir auprès de M LAPEYRE Arnaud et M. LAPEYRE Jean Claude que la seule parcelle E 515 d'une superficie de 4630 m² au prix de **20 000 €** hors frais notariés et annexes

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2015 de la Ville.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

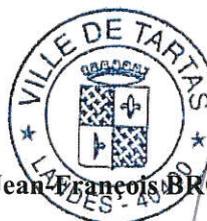
A l'unanimité

DONNE un avis favorable afin d'acquérir auprès de M LAPEYRE Arnaud et M. LAPEYRE Jean Claude que la seule parcelle E 515 d'une superficie de 4630 m² au prix de **20 000 €** hors frais notariés et annexes

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2015 de la Ville.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES